

FERME DES PEUPLIERS 2017

Les tarifs sont votés par le Conseil Municipal et sont applicables du 1er janvier au 31 décembre.

Un chèque d'arrhes correspondant à la moitié du montant de la location (à l'ordre du Trésor Public), à verser lors du dépôt du dossier.

La facture du reste dû est émise par le Trésor Public après la manifestation. Le paiement est à effectuer en perception. Le chèque d'arrhes sera déduit du montant de la location.

Tarifs 2017	Par jour le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 le matin à 1h le matin	Par jour le vendredi, veille de jours fériés et jours fériés de 8h30 le matin à 1h le matin	Forfait week-end le samedi et le dimanche de 8h30 le matin à 1h le matin	Forfait ½ journée supplémentaire (14h00 – 21h00) avant la location du week-end
Chartrains, Associations ou Entreprises chartraines	116,50 €	148,60 €	254,50 €	63,70 €
Non Chartrains, Traiteurs chartrains dans le cadre de leur profession	241,40 €	318,30 €	509,40 €	127,30 €